

OBJECTIFS

Cette formation théorique et pratique permet l'acquisition et la consolidation des savoirs nécessaires à l'administration des groupes de protection sociale dans un contexte réglementaire imposant un niveau de compétences minimum aux administrateurs.

PUBLIC

Administrateurs en fonction ou candidats à l'administration d'une institution de prévoyance soucieux de renforcer les acquis de l'expérience par une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux.

ADMISSION

Pour le diplôme d'université, diplôme de niveau Bac +3 (ou Bac +2) avec une validation des acquis de l'expérience (VAE) et 5 ans d'expérience professionnelle

Pour la certification professionnelle : 5 ans d'expérience professionnelle sans condition de diplôme.

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtrise du fonctionnement des organismes assureurs paritaires et à but non lucratif intervenant dans le secteur de la prévoyance.

Maîtrise des opérations propres au secteur de la prévoyance (santé, décès, invalidité et incapacité).

CANDIDATURES

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme eCandidat : ecandidat.univ-paris1.fr

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

www.du-agps.fr

Monsieur Francis Kessler

Renseignements Inscriptions



Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne • Formation Continue 21 rue Broca 75005 Paris



01 53 55 27 08



du-agps@univ-paris1.fr





«Pour assurer une bonne gestion des organismes paritaires, il est indispensable que ceux-ci se dotent de conseils d'administration d'une compétence de haut niveau. Le DU Administration des groupes de protection sociale (niveau Master 1) répond à cette exigence qui est aussi réglementaire.

Le contenu de cette formation est tout spécialement étudié pour les administrateurs qui ressentiraient le besoin de consolider leurs connaissances de base. Cette formation universitaire très complète repart des fondements des institutions paritaires et apporte aux administrateurs les connaissances nécessaires pour leur permettre d'assurer leurs fonctions.

Le DU présente également l'avantage d'être une formation diplômante qui permet une Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) et qui ouvrira droit à une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dès son inscription au Répertoire national des certifications professionnelles.

Résolument ouvert sur l'avenir, ce DU contribue à préparer une nouvelle génération d'administrateurs hautement qualifiés pour gérer les organismes paritaires de demain. »

Denis Laplane Président du CTIP, Dominique Bertrand Vice-Président du CTIP

es Enseignements

- Protection sociale de base y compris les régimes spéciaux et le régime agricole
- · Histoire du Paritarisme
- · Histoire des institutions paritaires
- · Les garanties de protection sociale complémentaire
- Les entreprises d'assurance, les mutuelles, les institutions paritaires
- · Les accords de branche en prévoyance et frais de santé
- · L'externalisation des activités d'assurance
- · Protection des données et assurance collective
- · La conformité
- La protection sociale de base et complémentaire des fonctionnaires
- · L'épargne salariale
- · La distribution d'assurance
- · Les autorités de contrôle
- · La gestion des organismes paritaires
- L'actuariat

